

# MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

République Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : [mairie@st-amans-du-pech.fr](mailto:mairie@st-amans-du-pech.fr)

2026/001

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 20 mars 2026  
Objet : Election du Maire

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Richard DUTHEIL, doyen de l'assemblée.

**Date de convocation :** 16 mars 2026

**Présents :** BILLIEZ Aurélie, COMBEDOUZOU Cécile, DAL ZOVO Corine, DUTHEIL Richard, GREGOIRE Cédric, HAFDI Omar, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, MERLY Julien, TAILLADE Gilles, THOMPSON Annick.

**Excusés :** /.

**Secrétaire de séance :** THOMPSON Annick.

Membres en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

**Monsieur DUTHEIL Richard, doyen de l'assemblée, prend la présidence de l'assemblée.**

Il rappelle à l'assemblée qu'aux termes des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Monsieur Jérôme LUSSAGNET se présente comme candidat.

**Suite au vote des conseillers, Monsieur Jérôme LUSSAGNET est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 20 mars 2026.

**La secrétaire de séance,  
Annick THOMPSON.**



**Le Maire,  
Jérôme LUSSAGNET.**

